

N°1 / exceptionnel 2025

Flash'Info CH de Prades

INAUGURATION EHPAD Guy Malé

Le vendredi 20 décembre 2024 à 11h00 nous avons tous rendez-vous à l'EHPAD Guy Malé pour inaugurer l'extension de l'établissement, le soleil était présent, et ainsi que de nombreux invités.

Pour rappel, l'extension de l'EHPAD Guy Malé est en fait le regroupement de la totalité des 120 lits d'hébergement permanent et des 5 lits d'hébergements temporaire sur un site unique au centre-ville de Prades, autrefois répartis sur deux sites avec 20 lits sur l'hôpital.

Un peu d'histoire... En 1978, la maison de retraite de Prades comptait 80 lits situés en centre-ville, et ce n'est qu'en 2010 qu'un arrêté va permettre de porter le capacitaire de l'établissement à 125 lits: 120 lits d'hébergement + 5 lits d'hébergement temporaire.

Pendant quelques années, l'extension des 20 lits supplémentaires avait été faite sur le site de l'hôpital, jusqu'à l'arrivée de Mr Rumeau qui, dès sa prise de fonction en octobre 2019, a été sollicité par le président du conseil de surveillance, Mr Jean Castex, l'équipe médicale et l'encadrement afin de réfléchir à une réorganisation qui consisterait à regrouper la totalité des lits d'EHPAD au centre-ville.

Pourquoi en centre ville ? L'emplacement est historique et privilégié pour les résidents et leur famille. Il contribue à leur autonomie et au maintien de leur vie sociale ainsi qu'il favorise l'unité dans la prise en charge et les animations. Voilà pourquoi il est conservé, mais l'espace contraint en centre-ville a demandé à l'équipe de direction d'imaginer un projet qui permette de construire une extension de 15 lits et le réaménagement du bâtiment existant afin d'obtenir les 5 places manquantes.

Les travaux se sont déroulés de novembre 2022 à mars 2024 portant la surface totale de l'établissement à 8 085 m²... Aujourd'hui tous les résidents sont sur le même site.

La réalisation de l'opération de travaux a représenté un coût global de 1 980 500 € ; ces travaux ont été possibles grâce au soutien de l'Agence Régionale de Santé via le Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) 2021 et des fonds européens du plan « France Relance » pour 48% et grâce au soutien du département des Pyrénées Orientales pour 16%. Le reste étant financé sur fonds propres.





Financé par



L.B